

## Compte rendu de la séance du conseil municipal Du 15 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de ALLOINAY, dûment convoqués en date du 9 février 2022, se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Les Alleuds, sous la présidence de M. Bernard CHARTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Bernard CHARTIER, Daniel RAYNEAU, Jean-Marie VAIE, Éric GOUINAUD, Maguy LUCQUIAUD, Daniel CHOLLET, Damien GOURICHON, Daniel MINOT, Dolorès VINCELOT, Nadine RENAUD, Francine BRUN, Sandrine TIREAU Monique GOUDIN, Jean-Guy RAFFOUX,

Absents et excusés : Mmes M Jennifer TERNY, Aurélie GUÉRIN, Alexandra OLIVET, Maciej SIUREK

Secrétaire de séance : Mme Sandrine TIREAU

Ordre du jour :

- Vente des terrains de Loizé
- Travaux logement 22 bis rue du centre
- Logement 22 rue du centre : remplacement de la pompe à chaleur
- Demande achat de voirie
- Tableau des effectifs
- CNAS
- Présentation PLPDMA
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

### VENTE DES TERRAINS DE LOIZÉ

Deux parcelles communales, constructibles, situées à Loizé, sont en vente. Un acquéreur s'est porté volontaire pour l'achat de ces deux terrains de 1 343 et 1 384 m<sup>2</sup>, pour un prix unitaire de 3 000 €, comme il en avait été décidé par le conseil municipal lors de sa séance du 14 septembre 2021. Le Conseil municipal accepte la vente.

### DEVIS TRAVAUX LOGEMENT 22 BIS RUE DU CENTRE

Des travaux ont été effectués par les agents dans le logement locatif 22 bis rue du centre. Quelques travaux de plomberie et d'électricité sont également à prévoir. Le devis de l'entreprise PUYGRANIER est accepté pour un montant de 583.00 € TTC.

\*\*\*\*\*

Les agents ont effectué de nombreux travaux pour remettre en état ce logement : installation à l'extérieur, au-dessus des marches d'escalier, d'un abri en plexi puis travaux de peinture à

l'intérieur et ponçage du parquet. Restera à voir le revêtement du sol de la cuisine. Désormais ce logement est plus digne qu'auparavant. Il sera libre à partir du 1<sup>er</sup> avril pour un loyer de 350€.

### **DEVIS REMPLACEMENT POMPE A CHALEUR LOGEMENT 22 RUE DU CENTRE**

La pompe à chaleur du logement situé au 22 rue du centre ne fonctionne plus. Son remplacement est impératif. Le devis de l'EURL CLOCHARD est accepté pour un montant de 4 759.13 € TTC.

### **DEMANDE ACHAT DE VOIRIE A BATAILLÉ**

Mr Laurent HUGOO souhaite acquérir une partie de la rue de la Vigne à Bataillé, cette dernière jouxtant sa propriété. Cette acquisition lui permettrait de stationner ses véhicules sans craindre de dommages. En effet, dernièrement, deux rétroviseurs ont été endommagés suite au passage d'un tracteur, probablement. Pour éviter ce genre de désagrément, Mr HUGOO se porte acquéreur du chemin. Cette route longe un autre propriétaire qui devrait être en accord avec la volonté de Mr HUGOO, pour procéder à la vente. Cela ne serait pas sans conséquence pour ce dernier.

Le conseil municipal décide de refuser cette demande considérant que cette vente pourrait faire jurisprudence au sein de la commune.

### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal adopte le tableau des effectifs, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2022, suite :

- au départ à la retraite de deux agents
- au recrutement de deux agents

Grade des agents	cat	Effectifs	Durée hebdomadaire
Adjoint technique territorial	C	1	28 h
		1	3 h (CDI)
		1	6 h (CDD)
		1	5 h (CDD)
		1	35 h
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>e</sup> classe	C	0	5 h (CDD)
		0	35 h
Adjoint technique territorial principal 1 <sup>e</sup> classe	C	0	35 h
Agent de maitrise	C	0	35 h
Agent de maitrise principal	C	1	35 h
Adjoint administratif territorial principal 1 <sup>e</sup> classe	C	1	35 h
		1	15 h
Nombre d'agents au 17 novembre 2021		8	

### **CNAS : COTISATION POUR LES RETRAITES**

Jusqu'à ce jour, seuls les agents en activité bénéficient du CNAS. Mr le Maire pense que les agents font preuve de beaucoup de sérieux et de dévouement au cours de leur vie professionnelle et qu'ils n'ont pas toujours pu bénéficier de primes auxquelles ils auraient peut-être eu droit lors de leur carrière. Leur permettre d'avoir droit au CNAS à la retraite serait une preuve de reconnaissance de notre part.

Désormais, les agents retraités pourront continuer à bénéficier des aides et avantages proposés par le CNAS. La cotisation annuelle est de 137.80 € par agent.

### **PRESENTATION DU PLPDMA PAR DANIEL CHOLLET**

Il s'agit d'un document instruit par Mellois en Poitou, visant sur 6 ans, à diminuer les déchets sur les ménages et les entreprises.

Au sein de ce programme, on trouve des objectifs précis comme : – 15% d'ordures ménagère, + 10% d'emballages triés, – 10% de papiers, Ce programme a été adopté par les élus communautaires le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Des axes de travail ont été définis pour obtenir ces objectifs :

- Axe de communication : visant à faire connaître le PLPDMA aux élus, aux ménages et aux entreprises.
- Axe éco-exemplarité : 450 agents sur le territoire seront formés pour inciter la population à mieux trier et à diminuer ces déchets.
- Axe bio déchets : suite au constat de +39% de déchets verts
- Axe gaspillage alimentaire
- Axe éducation
- Axe professionnels
- Axe 3R (réduire, réutiliser et recycler)
- Axe observations/évaluations
- Axe instruments économiques
- Axes collectes/traitement

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Salle polyvalente** : Mr le Maire signale que le chantier de la salle polyvalente est momentanément arrêté. En effet, les élus, lors d'une réunion de chantier ont trouvé que la lumière naturelle avec seulement 4 hublots au plafond était insuffisante. Ils ont demandé 4 hublots supplémentaires, ce qui a été accepté par l'architecte. Mais, bien que la commande ait été passée rapidement, le délai d'arrivée de ces 4 hublots demande 3 semaines. Une reprise des travaux la semaine prochaine est donc espérée.

Dans tous les cas, Mr le maire pense que le calendrier fixé sera respecté.

**Retraite agents** : Suite à la retraite de deux de ses agents, la municipalité souhaite les inviter à un pot de départ. Celui-ci sera fixé dès que la situation sanitaire se normalisera. Pour les remercier de leur investissement, une carte cadeau leur sera offerte, ainsi qu'un bouquet de fleurs pour la « gent féminine ».

**L'éolien sur Mellois en Poitou** : Au sujet de l'éolien, plusieurs maires du mellois s'opposent à l'implantation de 16 éoliennes sur le territoire (Périgné). Mais ce sont ces mêmes élus qui ont composé la chartre de développement éolien au sein de Mellois en Poitou et qui malgré l'opposition

du conseil municipal ont inscrit la commune dans le périmètre favorable à l'implantation d'éoliennes.

Eric GOUINAUD ajoute qu'il a été émis l'idée d'envoyer une lettre aux élus communautaires en charge de ce dossier pour montrer la désapprobation du conseil, sur la carte du schéma éolien.

**Nouveau cimetière sur Gournay** : A la lecture du bulletin municipal, les administrés ont pu lire la volonté du conseil municipal de réaliser un cimetière derrière les bâtiments des agents municipaux. Mr TRICOT Louis Marie a fait part de sa désapprobation, sur le cahier des doléances, installé en mairie. Il considère que ce n'est pas un lieu favorable pour ce type d'emplacement. Il sera reçu par Mr le Maire, et deux adjoints, Mrs CHOLLET et RAYNEAU. Mr BOBINET, ancien adjoint a lui aussi fait part, par téléphone, à Mr le maire de sa surprise pour un cimetière à un tel endroit. Mme BRUN Francine ajoute qu'elle a aussi discuté avec une personne trouvant que le lieu choisi n'était guère pertinent.

Les élus municipaux à l'unanimité confirment leur choix, d'installer un nouveau cimetière sur le lieu choisi, en conseil municipal.

**City stade** : l'entreprise a été rencontrée par Mr CHOLLET et Mr le Maire. Les travaux devraient débuter au printemps et la fin est prévue pour juin.

Deux dossiers de demande de subvention ont été réalisés : une demande de 50% à l'ANS et de 30% de DETR. Si ces deux subventions sont obtenues, seul 20% du devis serait à charge de la collectivité.

**Réserve d'eau sur Bissière** : sur ce lieu-dit, la réserve d'eau est en lien avec l'irrigation de Mr RENAUD Yvon. Mais son épouse allant prendre bientôt sa retraite, cette réserve ne sera plus exploitée. Mr RENAUD a donc invité le conseil à réfléchir sur une autre possibilité. Mr le Maire propose à Mr GOUINAUD de lui acheter un morceau sur l'une de ses parcelles, à Bissière pour installer après acquisition ladite réserve d'eau.

**Remplacement de Mr TIRBOIS** : Mme VINCELOT, non présente à la dernière réunion, demande des explications supplémentaires sur le choix du nouvel agent.

Le choix a été particulièrement guidé par les compétences de la personne à gérer une équipe (puisque Mr DUMAINE prendra sa retraite lui aussi prochainement) et à conduire du gros matériel. Mr GEORGE était la seule personne parmi celles rencontrées à répondre à ces deux critères. Mais un choix n'est jamais simple.

Mr le maire propose de rencontrer nos deux futurs agents, Mr GEORGE Éric et Mme ROUELLE Clairette, en amont du prochain conseil municipal, le 15 mars.

**Elections présidentielles (en avril) et législatives (en juin)** : Mr le Maire présente aux élus les permanences de chacun et chacune pour ces 4 tours.

#### Elections Présidentielles

	10 avril 2022	24 avril 2022
8 h – 12 h	Bernard CHARTIER	Daniel RAYNEAU
	Aurélie GUÉRIN	Nadine RENAUD
	Monique GOUDIN	Maciej SIUREK

Commune de ALLOINAY – Séance du 15 février 2022

12 h – 15 h	Daniel CHOLLET	Damien GOURICHON
	Maguy LUCQUIAUD	Dolorès VINCELOT
	Alexandra OLIVET	Jean-Guy RAFFOUX
15 h – 18 h	Jean-Marie VAIE	Eric GOUINAUD
	Jennifer TERNY	Sandrine TIREAU
	Francine BRUN	Daniel MINOT

Elections législatives

	12 juin 2022	19 juin 2022
8 h – 12 h	Bernard CHARTIER	Daniel RAYNEAU
	Aurélie GUERIN	Nadine RENAUD
	Monique GOUDIN	Maciej SIUREK
12 h – 15 h	Daniel CHOLLET	Maguy LUCQUIAUD
	Damien GOURICHON	Dolorès VINCELOT
	Alexandra OLIVET	Jean-Guy RAFFOUX
15 h – 18 h	Éric GOUINAUD	Jean-Marie VAIE
	Jennifer TERNY	Sandrine TIREAU
	Francine BRUN	Daniel MINOT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.